



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2024-DEL-049

OBJET : 3. 1 : Verdissement de la flotte automobile – acquisition d'un véhicule technique électrique.

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Date de convocation :

29 mai 2024.

Date de publication :

31 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice :

22

Nbre de votants : 17

(15 présents prenant part au vote + 2 pouvoirs)

Secrétaire de séance :**Étaient présents :**

TÉTART Jean-Marie, DEBLOIS-CARON Christine, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, BOUCAUT Jean-Baptiste, GANGNEBIEN Jennifer, DAMOTTE Stéphane, GALERNE Emmanuelle, PASQUIER Hugo

Étaient absents :

CABARET Gilles (excusé, pouvoir à Mr Jean-Pierre LEHMULLER), GUYOMARD Nathalie (excusée, pouvoir à Mme GANGNEBIEN Jennifer), SERAY Philippe, MORÉNO Ludovic, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST Damien (excusé).

Mme Christine DEBLOIS-CARON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal primitif 2024 de la ville voté le 9 avril 2024,

Vu la circulaire de Monsieur le Préfet des Yvelines du 27 février 2024 portant les modalités de l'appel à projet de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024,

Vu le contrat de relance et de transition énergétique de la Communauté de Communes du pays Houdanais,

Vu la décision n° 2024-DEC-014bis du 7 mars 2024 sollicitant auprès de la DSIL une subvention 36 000 € pour la présente opération,

Considérant que le verdissement de la flotte automobile municipale à l'occasion des renouvellements contribue à diminuer son empreinte carbone et à faire figure d'exemplarité en matière de transition écologique,

Considérant le besoin de renouvellement d'un véhicule vétuste des services techniques et la pertinence de son changement pour un véhicule 100 % électrique,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix POUR***Article 1 :** approuve l'opération « *verdissement de la flotte automobile- acquisition d'un véhicule technique électrique* ».**Article 2 :** approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	€ HT	€ TTC	RECETTES	€ HT	%
Acquisition d'u Véhicule camionnette légère 100% électrique	54 000 €	64 800 €	DSIL 2024 (sollicitée)	36 000 €	66 %
			Aides spécifiques (Bonus écologique , prime conversion)	7 000 €	13 %
			Commune	11 000 €	21 %
TOTAL	54 000 €	64 800 €		54 000 €	

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en investissement au budget 2024.La Secrétaire de séance,
Christine DEBLOIS-CARON

A HOUDAN, le 6 juin 2024

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

